

Passerelles réglementaires et procédures

Les passerelles dans le code de l'éducation - Décret 2009-148 du 10 février 2009

Art. D 333-2 : (...) Des passerelles permettant une adaptation des parcours sont organisées entre les voies générale, technologique et professionnelle ainsi qu'entre les cycles de la voie professionnelle (...) Modifié par Décret n°2019-370 du 25 avril 2019 - art. 3

1. De la Voie Professionnelle vers la Voie Professionnelle

Formation Origine	Formation Accueil	Référence	Avis	Procédure
Terminale CAP Conditions : - Sous réserve d'obtention du diplôme - Spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 337-57	" avis du conseil de classe de l'établissement d'origine"	AFFELNET-Lycée AFFECTATION IA-DASEN
Terminale CAP Conditions : - Sous réserve d'obtention du diplôme - Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel demandé	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 337-58	" avis de l'équipe pédagogique de la classe d'accueil" Après un stage d'immersion	AFFELNET-Lycée DECISION RECTEUR AFFECTATION IA-DASEN
2^{nde} Professionnelle Condition : - Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel demandé				
1^{ère} Professionnelle Condition : - Spécialité non cohérente avec celle du baccalauréat professionnel demandé				

2. De la Voie Professionnelle vers la Voie Générale et technologique

Formation origine	Formation accueil	Référence	Avis	Procédure
<ul style="list-style-type: none"> - Terminale CAP <i>(Sous réserve d'obtention du diplôme)</i> - 2nde Professionnelle - 1^{ère} Professionnelle 	<p>1^{ère} Générale</p> <p>ou</p> <p>1^{ère} Technologique</p>	Art. D. 333-18	"avis du conseil de classe de l'établissement d'origine"	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>AUTORISATION IA-DASEN AFFECTATION IA-DASEN</p>

3. De la Voie Générale et technologique vers la Voie Professionnelle

Formation origine	Formation accueil	Référence	Avis	Procédure
<ul style="list-style-type: none"> - 2nde Générale et Technologique - 1^{ère} Générale - 1^{ère} Technologique 	1^{ère} Professionnelle	Art. D. 333-18-1	<p>"avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil"</p> <p>Après un stage d'immersion</p>	<p>AFFELNET-Lycée</p> <p>AUTORISATION RECTEUR AFFECTATION IA-DASEN</p>